

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SARRE-UNION

Danièle DIETRICH  
Commissaire - enquêteur

Objet de l'enquête : \_\_\_\_\_

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2023-05-01 en date du 05 Mai 2023 de

M. le Maire de : Président du Syndicat Intercommunal des Pays de Saverne Plaine et Plateau

M. le Préfet de : \_\_\_\_\_

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Madame Danièle DIETRICH, Clerc d'avocat retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique par M. le Président du tribunal administratif ;

\_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : La durée prévue de l'enquête publique est de 35 jours du 30 mai 2023 au 03 juillet 2023.

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Birnhoff 67000 Saverne

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Saverne, Dettwiller, Bouxwiller, La Petite Pierre, Drulingen, Sarre-Union

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

ser - sur le site internet du PETER dans l'onglet « Enquête publique » ;

- sur support papier, au siège du PETER et aux mairies des communes où s'est déroulée

l'enquête publique (désignées à l'article 6), aux jours et heures habituels d'ouverture

et à la Préfecture du Bas-Rhin;

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du PETER et dans les mairies des communes suivantes :

Mardi 30 mai 2023 de 09h à 12h au PETER du Pays de Saverne Plaine et Plateau à Saverne	Jeudi 15 juin 2023 de 14h30 à 17h30 à Drulingen
Mardi 30 mai 2023 de 15h à 18h à Dettwiller	Vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h à Bouxwiller
Samedi 3 juin 2023 de 9h à 12 h La Petite-Pierre	Mardi 27 juin 2023 de 16h à 19h à La Petite Pierre
Samedi 10 juin 2023 de 9h à 12h à Saverne	Lundi 3 juillet 2023 de 14h30 à 17h30 à Saverne
Jeudi 15 juin 2023 de 8h30 à 11h30 à Sarre-Union	

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

5<sup>ème</sup> permanence du Jeudi 15 Juin 2023  
de 8h30 à 11h30 à SARRE-UNION

SARRE-UNION  
①

Remise par M. Marc SEWÉ, Président de la Com. Com. d'Alsace  
Basse d'un document intitulé "Contribution de la Communauté  
de Communes de l'Alsace Basse" daté du 12 Juin 2023 de  
2 pages.

Aucune autre observation déposée ni demande de  
renseignement de la part du public.

fin de permanence à 11h30

Danièle DIETRICH  
Commissaire - enquêteur

D. Dietrich

Reçu en permanence du  
Jeu 15 Juin 2023

observation n° ①  
Registre SARRE-Union

**Madame Danièle DIETRICH**  
Commissaire Enquêteur

**Danièle DIETRICH**  
Commissaire - enquêteur  
D. Dietrich

Sarre-Union, le 12 juin 2023

Objet : Contribution de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue dans le cadre de l'enquête publique prescrite sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau

**Direction Générale des Services**

Dossier suivi par : Jean-Marc PAQUIN, DGS – Tél. (ligne directe) 03.88.01.67.05 - Email : [jm.paquin@ccab.eu](mailto:jm.paquin@ccab.eu)

Madame le Commissaire Enquêteur,

Par arrêté n° 2023-05-1 du 05 mai 2023, le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau qui se tiendra du lundi 30 mai 2023 au lundi 03 juillet 2023 inclus.

Je vous prie de bien vouloir trouver, par la présente, la contribution des élus de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue relative à cette enquête publique. Cette contribution est le fruit de différents débats que nous avons menés au sein de nos instances communautaires à propos du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Notre Communauté de Communes souscrit pleinement au projet de SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau. En effet, ce document-cadre répond aux enjeux de notre territoire ainsi qu'aux objectifs fixés pour notre transition énergétique et écologique, et ce pour le bénéfice de nos habitants.

Je me permets, en particulier, de souligner les atouts que le SCOT nous apportera dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la revitalisation commerciale de nos centres-bourgs, d'un développement maîtrisé mais nécessaire du foncier économique ainsi que de la production de logements.

Tout d'abord, au sein du Pays de Saverne Plaine et Plateau, trois programmes nationaux de redynamisation ont été engagés afin de conforter notre territoire à dominante rurale autour du développement de ses bourgs-centres : « Action Cœur de Ville » portée par la ville de Saverne, programmes « Petites Villes de Demain » engagés par la CC de Hanau-La petite Pierre et la CC de l'Alsace Bossue. Cette stratégie collective et partagée s'inscrit tout particulièrement dans les orientations du SCOT.

Par exemple, la redynamisation du commerce dans les bourgs-centres trouve sa parfaite illustration dans l'objectif du SCOT relatif à l'arrêt de nouvelles implantations commerciales dans les zones périphériques au profit du renforcement du commerce de centre-ville.

Dans le domaine du foncier à vocation économique, notre Communauté de Communes a initié l'élaboration d'un schéma directeur des zones d'activités économiques en Alsace Bossue. Cette démarche stratégique a été engagée en concertation avec les entreprises du territoire avec l'accompagnement technique de l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) de Saverne, de l'Agence de Développement économique d'Alsace (ADIRA) et de l'Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA). Ce travail sur le foncier économique a permis, d'une part, d'analyser précisément les besoins des entreprises de notre territoire (qui ont pour leur grande majorité des projets d'extension à court ou moyen terme) et, d'autre part, d'identifier les zones d'activités à réaliser de façon prioritaire.

.../...



En effet, l'Alsace Bossue bénéficie d'une certaine dynamique économique, essentiellement portée par des établissements industriels (JUS DE FRUITS D'ALSACE, SCHNEIDER ELECTRIC, ZIEMEX, SMI, BIEBER BOIS, SOTRALENTZ-CONSTRUCTION, etc). Le territoire connaît depuis 2017 une hausse des projets d'implantation ou d'extension d'entreprises.

De par les échanges réguliers avec les services du PETR dans le cadre de l'élaboration du SCOT, et le travail de fond réalisé sur nos zones d'activités, la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue partage entièrement la stratégie du SCOT qui identifie l'économie comme priorité de développement du territoire du Pays de Saverne. En outre, nous partageons également les objectifs économiques du document d'orientations et d'objectifs du SCOT qui précise que cette stratégie de développement économique doit s'inscrire dans une sobriété foncière afin de répondre à l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ».

A ce titre, la mise en cohérence de notre schéma directeur des ZAE avec le SCOT nous permettra de réduire les surfaces à vocation économique qui figurent dans les documents d'urbanisme de nos communes-membres. Sur près de 161 ha de foncier potentiellement constructible dans les documents d'urbanisme, nous avons identifié sur l'Alsace Bossue, avec les services du PETR, les emprises à densifier sur les ZAE existantes (23 ha) et les besoins en extension dans les deux prochaines décennies (36 ha).

Sur le thème du développement économique, je me permets de signaler une erreur dans les avis des PPA concernant la Plate-forme Départementale de Thal-Drulingen (autrement dénommé Parc d'Activités d'Alsace Bossue), au sujet de la politique départementale des zones d'activités et qu'il convient de rectifier. La politique des plates-formes départementales d'activités élaborée par le Département du Bas-Rhin au début des années 2000 prévoyait pour chaque arrondissement une zone d'activités d'ampleur de l'ordre de 50 ha. Les sept EPCI (avant la fusion de 2017) du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau ne disposait pas du foncier disponible pour accueillir une telle plate-forme d'un seul tenant. En conséquence, la décision a été de dédoubler cette plate-forme d'activités, d'une part sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne (ZAE du Martelberg), et d'autre part sur la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (Parc d'Activités d'Alsace Bossue à la sortie d'autoroute de Thal-Drulingen). Ces deux plates-formes d'activités ont donc été aménagées, début 2000, pour une surface totale de 50 ha. Aujourd'hui la surface aménagée disponible de la Plate-forme de Thal-Drulingen est de 15ha.

J'en arrive à la thématique de l'habitat résidentiel.

Dans le cadre du SCOT, la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a un objectif de production de 1.180 logements d'ici 2041 qui se répartissent à 55% dans les pôles intermédiaires et 45% dans les villages. Si une différence peut apparaître dans les objectifs de production au sein des pôles intermédiaires par rapport aux territoires du SCOT cela s'explique par le choix d'armature urbaine qui a retenu les trois bourgs-centre de l'Alsace Bossue en tant que pôles intermédiaires (Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen). Sont aussi intégrés des communes d'une taille intermédiaire qui ont aussi une vocation de centralités et d'accueil d'emplois à leur échelle. Ces villages doivent donc conserver des capacités de production de logements.

De plus, une analyse purement mathématique des capacités d'extension résidentiel des villages d'Alsace Bossue montre que, à l'exclusion des commune précitées, les villages ont des possibilités d'extension d'une moyenne de 38 ares sur 20 ans. Sans oublier que le compteur de la consommation foncière a démarré en août 2021, soit deux ans avant la future approbation du SCOT.

Pour les raisons que je viens de vous détailler, la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue soutien donc absolument le projet de SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, qui répond aux enjeux du territoire ainsi qu'à notre stratégie pour son développement.

Souhaitant que notre contribution puisse retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président  
  
Marc SENE  
